



AVIS PUBLIC de consultation publique aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 23-525 portant sur une modification du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après PIIA) n° 16-436 de la municipalité d'Austin

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Austin que :

Conformément aux articles 124 et suivants de la LAU, lors d'une séance tenue le 6 novembre 2023, le conseil de la municipalité d'Austin a adopté par résolution le projet de règlement n° 23-525 modifiant le règlement de PIIA n° 16-436 de la municipalité d'Austin.

Le projet de règlement n° 23-525 modifiant le règlement de PIIA, vise notamment à :

- Assurer la concordance avec la modification n° 23-516 du plan d'urbanisme;
- Exiger dans la zone 3.3-RV, qu'un terrain de 3 000 m² et moins soit également assujéti au règlement de PIIA, peu importe la pente;
- Ajouter des critères pour la zone 3.3-RV, afin de minimiser les empreintes au sol des bâtiments principaux, limiter la quantité de bâtiments accessoires sur un terrain et assurer la présence de boisés de qualité et le maintien des arbres de qualité.

Le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire

Conformément à l'article 125 de la LAU, une consultation publique sur le projet de règlement doit être tenue avant l'adoption du règlement. Toute personne peut prendre connaissance du contenu du projet de règlement aux bureaux de la municipalité, situé au 21, chemin Millington, ou consulter celui-ci sur le site web de la Municipalité à l'adresse <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Avis est donc par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le lundi 27 novembre 2023, à 19h00 à l'hôtel de ville d'Austin située au 21, chemin Millington, sur le projet n° 23-525 modifiant le règlement de PIIA de la municipalité d'Austin.

DONNÉ À AUSTIN, ce 7 novembre 2023
Manon Fortin
Directrice générale et greffière-trésorière